



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

**DATE DE
CONVOCAION**

22 SEPTEMBRE 2022

DATE D’AFFICHAGE

22 SEPTEMBRE 2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

**Bons cadeaux jeunes
diplômés baccalauréat
2022**

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-
Préfecture le

Publiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-deux, le 29 septembre 2022 à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUJEDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS-VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Agostino MUZZIN, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Étaient absents excusés :

Madame Françoise BOUSSAT
Monsieur Guy-Charles
HUMBERT

Monsieur Julien CAYZAC
Madame Jacqueline GALEAZZI
Madame Maria PIRKA
Monsieur Rodolphe WELSH

Donne pouvoir à :

Monsieur Ariel SHEPS
Madame Mariannick MORVAN

Monsieur Hervé FRANEL
Madame Claire HERLIN
Madame Marie-Solange GRILLOT
Madame CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Était (ent) absent (es) :

Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Léa PHALIPPOUX

DELIBERTATION

BONS CADEAUX JEUNES DIPLOMES BACCALAUREAT 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite cette année encore, récompenser les jeunes diplômés de La Ferté-Alais pour le Baccalauréat.

Il est proposé de leur offrir un bon cadeau auprès d’une enseigne nationale à hauteur de 30 euros pour les lycéens Mention ASSEZ BIEN et BIEN, avec une majoration de 20 Euros pour les jeunes ayant obtenu la mention « TRES BIEN » au Baccalauréat.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT QUE 6 jeunes sont concernés par ces diplômes, dont 1 jeune avec mention « TRES BIEN »,

CONSIDERANT l’avis de la Commission des finances en date du 21 septembre 2022 et scolaire en date du 14 septembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L’UNANIMTE

AUTORISE l’achat de bons cadeaux pour les jeunes diplômés de la ville,

DIT que le montant est arrêté à la somme de 30 € pour le Baccalauréat Général et Baccalauréat Professionnel Mention ASSEZ BIEN et BIEN et majoré de 20 € pour les mentions « TRES BIEN » obtenues par les bacheliers pour un **total de 200 Euros**

PRECISE que les personnes absentes le jour de la remise de ces bons cadeaux, (sauf pour raison médicale ou présence à l'école), ne pourront pas recevoir ces derniers.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre.
Pour copie conforme.



Le Maire,
Marijannick MORVAN